

EXTRAIT N° 2026-010 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **vendredi 20 mars 2026 à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de LIEUDIEU dûment convoqué le **16/03/2026**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves AUFRANC, Maire.

Présents :

MM. AUFRANC Yves –VARSOVIE Rémy– RINALDI Frédéric – SERRANO Ludovic - MARGUIER Jean-Pierre - ROUX Stéphane

MME. – BRUSET Aline – MME Christine BOTTERO – FRISARI Laetitia - BROIZAT Emilie – CARO Emmanuelle

Absents :

Secrétaire de séance : MME Laetitia FRISARI

Objet : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Yves AUFRANC

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit déterminer le nombre d'adjoints au maire avant de procéder à leur élection.

Il précise que la commune doit disposer d'au moins un adjoint et que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

La commune de Lieudieu comptant 11 conseillers municipaux, le nombre maximum d'adjoints pouvant être élus est de trois.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints au maire.

Le conseil municipal :

DECIDE de fixer à trois (3) le nombre d'adjoints au maire de la commune de Lieudieu.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an en susdits

Le Maire

Yves AUFRANC

